

Des stratégies actives adaptées au marché en évolution d'aujourd'hui, gérées par des gestionnaires réputés.

Profitez du meilleur des deux mondes.

La polyvalence d'un FNB combinée à l'expertise de nos gestionnaires de portefeuille actifs et de notre réseau mondial de spécialistes en placements. Les FNB à gestion active de Fidelity offrent une variété de stratégies de placement dans un FNB ou une série FNB* pour vous aider à atteindre vos objectifs de placement.

FNB D' ACTIONS À GESTION ACTIVE

Des portefeuilles professionnellement gérés qui ont le potentiel de générer des rendements supérieurs à ceux de portefeuilles à gestion passive.

Daniel Dupont, Hugo Lavallée et Mark Schmehl

Fonds Fidelity Actions mondiales+ – série FNB	FGEP
Fonds Fidelity Actions mondiales+ – série FNB \$ US	FGEP.U



Daniel Dupont

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada – série FNB	FCLC
---------------------------------------------------------	------



Eric Granat, Anna Lester, George Liu, Mitch Livstone et Shashi Naik

FNB Fidelity Actions à rendement bonifié	FEPY
FNB Fidelity Actions à rendement bonifié \$ US	FEPY.U



Hugo Lavallée

Fonds Fidelity Canada Plus – série FNB	FCGC
----------------------------------------	------



Mark Schmehl

FNB Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	FINN
FNB Fidelity Innovations mondiales ^{MC} \$ US	FINN.U



Connor Gordon et Chris Maludzinski

Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	FCGS
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB \$ US	FCGS.U



Sam Polyak

Fonds Fidelity Marchés émergents – série FNB	FCEM
----------------------------------------------	------



Christopher Lee, Wenyu Zhao et Sidharth Jayadeep

Fonds Fidelity Actions américaines – Approche avancée – série FNB	FAUS
Fonds Fidelity Actions américaines – Approche avancée – série FNB \$ US	FAUS.U



FNB À REVENU FIXE À GESTION ACTIVE

Diversifiez votre portefeuille grâce à l'expérience de nos gestionnaires à revenu fixe et de notre réseau mondial de spécialistes en placements.

Sri Tella et Lee Ormiston

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme	FCSB
----------------------------------------------------------------	------



Michael Page, Celso Muñoz, Brian Day et Stacie Ware

FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	FCGB
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus \$ US	FCGB.U
FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité	FCIG
FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité \$ US	FCIG.U



Orhan Imer et Rahul Bhargava

Fonds Fidelity Revenu absolu – série FNB	FCAB
Fonds Fidelity Revenu absolu – série FNB \$ US	FCAB.U
FNB Fidelity Obligations de base américaines	FCUB
FNB Fidelity Obligations de base américaines \$ US	FCUB.U



FNB MULTIACTIFS À GESTION ACTIVE

Daniel Dupont, Hugo Lavallée, Mark Schmehl, Michael Plage, Ford O’Neil et Adam Kramer

Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre – série FNB	FGEB
---------------------------------------------------------	------



Adam Kramer, Ford O’Neil et Ramona Persaud

Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – série FNB	FTHI
--------------------------------------------------	------



FNB ALTERNATIFS LIQUIDES À GESTION ACTIVE

Daniel Dupont

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes – série FNB

FGLS



David Way

Fonds Fidelity alternatif à positions longues/courtes – série FNB

FLSA



Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes – série FNB \$ US

FLSA.U

Brett Dley

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre – série FNB

FMNA



Reetu Kumra

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes – série FNB

FCLS



* Un FNB est un fonds d'investissement qui se négocie sur une bourse de valeurs comme des titres individuels. La série FNB est une catégorie de titres offerte par un fonds commun de placement traditionnel dont le placement est prévu aux termes d'un prospectus simplifié et d'un aperçu du FNB. Toutefois, contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB sont cotés sur une bourse de valeurs au même titre qu'un FNB. Les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels sont achetés et vendus par l'intermédiaire de courtiers inscrits. En règle générale, seuls les courtiers autorisés ou les courtiers désignés peuvent souscrire ou acheter les séries FNB directement auprès d'un fonds commun de placement. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB sur une bourse de valeurs par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, la performance entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels d'un fonds pourrait différer. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

Le Fonds Fidelity Actions mondiales+ et le Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre peuvent investir dans des fonds sous-jacents qui sont des fonds communs de placement alternatifs. Les fonds communs de placement alternatifs ont la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement traditionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ces fonds des fonds communs de placement traditionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement des fonds sous-jacents et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur des fonds sous-jacents diminue.

Le FNB Fidelity Actions à rendement bonifié vise à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme. Pour mettre en œuvre une stratégie basée sur les options visant à accroître les liquidités et à atténuer la volatilité globale du portefeuille, le FNB vend des options d'achat sur un indice représentant le rendement des sociétés à grande capitalisation boursière, tel que l'indice S&P 500. La capacité du FNB à verser des distributions aux porteurs de parts dépendra du rendement des titres que détient le FNB et des primes reçues découlant de la vente d'options d'achat. Rien ne garantit que le FNB versera des revenus réguliers à ses porteurs de parts ou que les versements demeureront constants. Les montants distribués aux porteurs de parts pourraient varier en fonction de la conjoncture économique ou du marché et d'autres facteurs. Les distributions supérieures aux bénéficiaires actuels et accumulés du FNB seront traitées comme un remboursement de capital, ce qui correspond à une distribution du capital de placement du porteur de parts plutôt qu'une distribution tirée des profits nets du rendement du FNB. Par conséquent, toute partie d'une distribution qui est considérée comme un remboursement de capital ne doit pas être confondue avec le « rendement » ou le « revenu » du FNB. La vente d'options d'achat comporte également des risques. Le FNB peut notamment être tenu de vendre l'actif sous-jacent ou de régler en espèces un montant de la même valeur à un prix d'exercice inférieur au cours du marché. Les primes associées à la vente d'options d'achat couvertes ne peuvent pas excéder le rendement qui aurait été obtenu si le FNB avait investi directement dans les titres faisant l'objet d'options d'achat. Veuillez lire le prospectus du FNB pour en savoir plus sur ces risques et les autres risques qui y sont associés.

Dans le cadre de leurs stratégies de placement, le Fonds Fidelity Revenu absolu et le FNB Fidelity Obligations américaines de base peuvent avoir recours à des produits dérivés, y compris les swaps (p. ex., swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit, swaps sur rendement total) et les contrats à terme normalisés (p. ex., contrats à terme sur effets du Trésor) à des fins de couverture ou autre. Un swap est un contrat entre deux parties visant l'échange de paiements en fonction d'un montant convenu. Les contrats à terme normalisés sont négociés en bourse et représentent une entente entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à une date ultérieure pour un montant prédéterminé. En tant que produits dérivés, les swaps et les contrats à terme normalisés sont assujettis à des risques supplémentaires, y compris le risque de contrepartie (c.-à-d. lorsque l'une ou plusieurs parties à un contrat manquent à leur obligation ou sont incapables de s'acquitter de leur obligation), le risque de liquidité (c.-à-d. lorsque le titre ne peut être négocié rapidement ou facilement en raison des conditions sur les marchés de capitaux) et le risque de marché (c.-à-d. lorsque des conditions de marché défavorables ont une incidence négative sur la valeur des titres). Rien ne garantit que l'utilisation des swaps ou des contrats à terme normalisés par le Fonds ou le FNB améliorera le rendement ou réduira le risque par rapport à l'ensemble du marché.

Le Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes, le Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes, le Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes et le Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre sont des fonds communs de placement alternatifs. Ils ont la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ces fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement des fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur des fonds diminue. Le Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre a obtenu une dispense l'autorisant à employer des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable à la fois aux fonds communs de placement non traditionnels et aux fonds communs de placement conventionnels. Conformément aux objectifs de placement du Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre, celui-ci peut effectuer des ventes à découvert et des emprunts de fonds jusqu'à concurrence d'une limite combinée de 100 % de sa valeur liquidative.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.